

MAZARS

## **Fondation Notre-Dame**

Rapport d'examen limité du commissaire aux  
comptes relatif aux comptes annuels de la  
**Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

Exercice clos le 31 décembre 2017

# **Fondation Notre-Dame**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

Exercice clos le 31 décembre 2017

FONDATION  
NOTRE-DAME

*Rapport d'examen  
limité relatif aux  
comptes annuels de la  
Fondation abritée  
Avenir du Patrimoine*

*Exercice clos le 31  
décembre 2017*

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine au 31 décembre 2017 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 25 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

**MAZARS**

  
\_\_\_\_\_  
JEROME EUSTACHE



approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 3 décembre 2012  
Convention de création en date du 25 octobre 2013

---

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

---

**Objet** : La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et / ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

## BILAN 2017 (en €)

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017			2016
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	
					<b>Fonds associatif</b>	-	-	-	-
					Dotation pérenne non consommable	-	-	-	-
					Dotation statutaire	-	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-	-
					Apports des fondations abritées	-	-	-	-
					Dotation initiale	-	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-	-
					Dotations consommables	-	-	-	-
<b>Comptes de Liaison</b>	45	-	45	34	<b>Comptes de liaison</b>	37 702	37 702	18 008	-
<b>Total Actif immobilisé</b>	7 247	5 247	2 000	2 158	<b>Réserves affectées</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	7 247	5 247	2 000	2 158	<b>Report à nouveau</b>	152 599	98 612	2 555	-
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	7 247	5 247	2 000	2 158	<b>Résultat de l'exercice</b>	-	53 986	96 057	-
- Terrains	-	-	-	-	<b>Fonds dédiés</b>	832 137	832 137	515 346	-
- Constructions	-	-	-	-	- Fonds dédiés aux fondations abritées	-	-	-	-
- Immobilisations en cours	-	-	-	-	- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	832 137	832 137	515 346	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement	-	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-					
- Obligations, intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	<b>Dettes &amp; Assimilées</b>	521 763	521 763	348 610	-
- Actions	-	-	-	-	- Emprunts financiers divers	-	-	-	-
- Autres (FCP, etc.)	-	-	-	-	- Dettes financières diverses	-	-	-	-
<b>Créances et Comptes rattachés</b>	45 192	-	45 192	9 526	- Fournisseurs et comptes rattachés	12 720	12 720	8 520	-
- Donateurs et Organismes	44 010	-	44 010	9 520	- Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
- Autres créances	1 182	-	1 182	6	- Projets bénéficiaires restant à solder	508 948	508 948	340 065	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-	- Autres dettes	95	95	25	-
- Fonds obligataires y compris coupons courus	-	-	-	-	<b>Produits constatés d'avance</b>	-	-	-	-
- Autres valeurs mobilières de placement	-	-	-	-					
<b>Disponibilités</b>	1 492 284	-	1 492 284	968 858	<b>TOTAL PASSIF</b>	1 544 201	1 544 201	980 576	-
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	1 492 284	-	1 492 284	968 858					
<b>Charges constatées d'avance</b>	4 680	-	4 680	-					
<b>Total actif circulant</b>	1 542 156	-	1 542 156	978 384					
<b>TOTAL ACTIF</b>	1 549 448	5 247	1 544 201	980 576					

	Total 208	Total 2019 et suivantes	Total
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	338 819	-	338 819
<i>dont legs et donations affectés</i>	-	-	-

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

## Compte de résultat 2017

	2017	2016	variation 2017-2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dons manuels non affectés	288 261	52 895	444,97%
Dons manuels affectés	926 821	796 959	16,29%
<b>Total des collectes</b>	<b>1 215 082</b>	<b>849 854</b>	<b>43,0%</b>
Legs & donations			
Subventions d'exploitation	22 500	68 000	-66,91%
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	705	640	10,16%
<b>Loyers et récupérations des charges</b>			
<b>Participation charges communes</b>			
<b>Quote-part s/ résultat de dotation consommable</b>			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 238 287</b>	<b>918 494</b>	<b>34,8%</b>
<b>Missions sociales</b>			
Projets engagés	739 621	836 571	-11,59%
<b>Charges externes</b>	<b>48 168</b>	<b>15 782</b>	<b>205,2%</b>
<i>dont charges externes missions sociales</i>			
<b>Charges de personnel</b>	<b>54 618</b>	<b>42 936</b>	<b>27,2%</b>
<i>dont personnel affecté en missions sociales</i>			
<i>dont personnel affecté en appel public à la générosité</i>	54 618	42 936	27,21%
<b>Charges communes aux fondations abritées</b>	<b>30 302</b>	<b>23 003</b>	<b>31,7%</b>
<b>Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>1 059</b>	<b>719</b>	<b>47,3%</b>
<b>Autres charges- Impôts</b>			
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>873 768</b>	<b>919 012</b>	<b>-4,9%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>364 520 €</b>	<b>-518 €</b>	<b>-70529%</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>6 258</b>	<b>10 021</b>	<b>-37,6%</b>
<b>Charges Financières</b>			
<b>Résultat financier</b>	<b>6 258 €</b>	<b>10 021 €</b>	<b>-38%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Report des fonds dédiés spécifiques année N-1</b>	<b>515 346</b>	<b>601 900</b>	
<b>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)</b>	<b>316 791</b>	<b>-86 554</b>	
<b>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</b>	<b>832 137</b>	<b>515 346</b>	
<b>Total des Produits</b>	<b>1 759 891 €</b>	<b>1 530 414 €</b>	<b>15%</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>1 705 905 €</b>	<b>1 434 358 €</b>	<b>19%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>53 986 €</b>	<b>96 057 €</b>	<b>-44%</b>

**FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS**

**Compte d'emploi des Ressources 2017**

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N		Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		98 612
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>739 621</b>	<b>717 121</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>1 222 045</b>	<b>1 222 045</b>
<i>1-1 Réalisées en France</i>	739 621	717 121	<i>1-1 Dons et legs collectés</i>	1 215 082	1 215 082
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	288 261	288 261
- Versements à d'autres organismes agissant en France	739 621	717 121	- Dons manuels affectés	926 821	926 821
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés		
<i>1-2 Réalisées à l'étranger</i>			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			<i>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>	6 963	6 963
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes					
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>103 845</b>	<b>103 845</b>	Produits accessoires aux frais d'appel public à la générosité	705	705
<i>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<b>100 904</b>	<b>100 904</b>	Produits financiers	6 258	6 258
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	8,26%		Autres produits		
<i>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</i>			<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<i>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>22 500</b>	
<i>2-4 Frais d'information et de communication</i>	2 941	2 941	<b>4- AUTRES PRODUITS</b>		
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 302</b>	<b>30 302</b>	Produits financiers		
Frais de gestion	30 302	30 302	Loyers		
Charges financières					
		851 268 €			
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>873 768 €</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 244 545 €</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>0</b>		<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>832 137</b>		<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>515 346</b>	
			<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-316 791</b>
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>53 986</b>		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 759 891 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 759 891 €</b>	<b>905 254 €</b>
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>851 268</b>	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>851 268</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>152 599 €</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	



# ANNEXES AUX COMPTES 2017 DE LA FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017.....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>2</b>
3.1 Cadre légal de référence .....	3
3.2 Principes comptables appliqués.....	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations.....	4
3.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	5
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	5
3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	5
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) .....	5
<b>NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>6</b>
4.1 Notes sur l'Actif .....	6
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	6
4.1.2 Disponibilités .....	7
4.1.3 Créances.....	7
4.2. Notes sur le Passif.....	8
4.2.1 Fonds associatif.....	8
4.2.2 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....	8
4.2.3 Dettes.....	10
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>10</b>
5.1 Locaux .....	10
5.2 Effectifs .....	10
5.3 Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	10
5.4 Contribution des bénévoles.....	11
5.5 Charges administratives communes.....	11
5.6 Engagements hors bilan.....	11
<b>NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS .....</b>	<b>11</b>





## NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017

- La Fondation Avenir du patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.  
Elle fonctionne selon un mode opérationnel très spécifique avec des affectations par chantiers. En 2017, la fondation compte désormais dix fonds à la clôture de l'exercice : au huit fonds existants s'ajoutent désormais les fonds St Pierre de Montmartre et Fonds Cathédrale Notre Dame de Paris . Une partenariat a été signé avec la fondation américaine « Friends of Notre-Dame de Paris » afin de collecter également des fonds aux Etats-Unis.
- La collecte 2017 atteint les 1 215 K€ contre 850 K€ en 2016 soit une hausse de 43% liée à la forte mobilisation en faveur des projets.
- En 2017, le Comité exécutif de la Fondation a décidé de soutenir des programmes de travaux à hauteur de 739 K€. Les fonds dédiés affectés aux différents projets s'élèvent par ailleurs à 832 K€ à fin 2017.



## NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.



## NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

**La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.**



### 3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les



fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

### 3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 3.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sera inscrite dans un compte spécifique Avenir du Patrimoine à Paris, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.



### 3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

### 3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2017, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

### 3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

## 3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2017. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



**NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN****4.1 Notes sur l'Actif**

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ne dispose d'aucune immobilisation financière au 31 décembre 2017.

**4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles****Immobilisations 2017**

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création, virements	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Logos	3 468			3 468
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 468 €</b>	<b>- €</b>		<b>3 468</b>
Agencement, aménagement, installations	2 878			2 878
Matériel de bureau, informatique et mobilier		901		901
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 878 €</b>	<b>901 €</b>		<b>3 779 €</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>6 346 €</b>	<b>901 €</b>		<b>7 247 €</b>

**Amortissements 2017**

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Logos	3 468			3 468
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 468 €</b>	<b>- €</b>		<b>3 468 €</b>
Agencement, aménagement, installations	719	959		1 678
Matériel de bureau, informatique et mobilier		100		100
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>719 €</b>	<b>1 059 €</b>		<b>1 778 €</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>4 187 €</b>	<b>1 059 €</b>		<b>5 246 €</b>



### Valeurs nettes des immobilisations en 2017

RUBRIQUES	Valeur nette début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin d'exercice
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	- €	- €		- €	- €
Agencement, aménagement, installations	2 158	959			1 199
Matériel de bureau, informatique et mobilier		100		901	801
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 158 €</b>	<b>1 059 €</b>	- €	<b>901 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 158 €</b>	<b>1 059 €</b>		<b>901 €</b>	<b>2 000 €</b>

La valeur nette comptable du logo est nulle étant donné sa durée d'amortissement.

#### 4.1.2 Disponibilités

	31/12/2017	31/12/2016
Compte livret et compte courant	1 492 284 €	968 858 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 34 % relèvent des projets soutenus restant à versés et 55 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

#### 4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	2017	2016
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	44 010	9 520
<b>Total créances donateurs et organismes</b>	<b>44 010 €</b>	<b>9 520 €</b>
Legs et donation en cours	1 182	6 354
Produits à recevoir		6
<b>Total Autres créances</b>	<b>45 192 €</b>	<b>6 360 €</b>



	2017	2016
Charges constatées d'avance	4 680	-
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>4 680 €</b>	<b>- €</b>

## 4.2. Notes sur le Passif

### 4.2.1 Fonds associatif

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

### 4.2.2 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

#### Report à nouveau :

<b>Report à nouveau au 01.01.2017</b>	98 612
<b>Résultat 2017</b>	53 986
<b>Report à nouveau au 31.12.2017</b>	<b>152 599 €</b>

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

**Fonds dédiés spécifiques :**

Fonds dédiés spécifiques	2017				2016
	Montant total 2017	Montant total de la variation	Ressources affectées 2017	Charges affectées du fonds 2017	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2017
Fonds dédié Saint-Augustin	48 153	-130 743	85 361	216 104	178 895
Fonds dédié la Madeleine	89 545	34 351	51 836	17 485	55 194
Fonds dédié Saint-Merri	40 624	3 394	3 506	112	37 230
Fonds dédié St Pierre du Gros Caillou	15 795	-26 411	302 191	328 602	42 206
Fonds dédié St Eustache	210 935	110 514	111 963	1 449	100 421
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	92 284	40 799	73 100	32 301	51 485
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris	264 049	264 049	275 104	11 055	
Fonds dédié Saint-Sulpice	42 835	24 456	25 475	1 019	18 379
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	24 524	-7 012	8 350	15 362	31 536
Fonds dédié Saint-Pierre de Montmartre	3 393	3 393	3 534	141	
<b>Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris</b>	<b>832 137</b>	<b>316 791</b>	<b>940 420</b>	<b>623 629</b>	<b>515 346</b>

L'évolution des fonds dédiés provient essentiellement de la création du Fonds dédié Cathédrale Notre Dame de Paris. Les décisions de travaux étant essentiellement liées à des programmations de la Ville de Paris ou de l'Etat, il peut intervenir un certain laps de temps entre la collecte et la participation effectif à un chantier de restauration.



### 4.2.3 Dettes

	2017	2016
Comptes fournisseurs	11 453	8 520
<b>Sous-total comptes fournisseurs</b>	<b>11 453 €</b>	<b>8 520 €</b>
Comptes fournisseurs factures non parvenues	1 267	
<b>Sous-total factures non parvenues</b>	<b>1 267 €</b>	
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>12 720 €</b>	<b>8 520 €</b>
Soutiens de projets engagés à verser	508 948	340 065
<b>Total projets engagés à verser</b>	<b>508 948 €</b>	<b>340 065 €</b>
<b>Autres dettes :</b>		
Charges à payer et autre débiteurs divers	95	6 379
<b>Total Autres dettes</b>	<b>95 €</b>	<b>6 379 €</b>
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>521 763 €</b>	<b>354 964 €</b>



## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Locaux

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est domiciliée au 10 , rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

### 5.2 Effectifs

Les effectifs de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
Salariés	2016	1	0,58	<b>1</b>	<b>0,58</b>
	2017	0,50	0,65	<b>0,50</b>	<b>0,65</b>
Mis à dispo	2016	0,25	0,07	<b>0,25</b>	<b>0,07</b>
	2017	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>



### 5.3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 60 910 € dont 27 K€ au titre du contrôle légal et 34 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le compte de fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

### 5.4 Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 7 membres.  
L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2017.

### 5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives (774 769 €) communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide. Elles s'élèvent en 2017 pour la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris à 30 302 €

### 5.6 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Pour 2018	138 819 €	200 000 €	338 819 €



## NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a soutenu 15 projets au 31 décembre 2017.

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	12	717 121 €
Projets soutenus par des subventions publiques	3	22 500 €
<b>Total des missions sociales Fondation Avenir du Patrimoine</b>	<b>15</b>	<b>739 621 €</b>